

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2023
COMMUNE DE VILLACERF

La réunion a débuté le 7 juillet 2023 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur POIVEZ Kevin.

Membres présents :

Monsieur DELANNOY Roland
Monsieur DENOMBRET Maxime
Madame FAURE Severine
Monsieur FELIX Maxime
Madame IGLESIAS Ludivine
Monsieur JULMANN Vincent
Monsieur POIVEZ Kevin
Monsieur PORTA Fabien
Monsieur POURCELOT Olivier

Membres absents représentés :

Madame BRIGUET-TRUBAT Alexandra Pouvoir donné à M JULMANN Vincent
Monsieur DENIS Stephane Pouvoir donné à M PORTA Fabien

Membres absents :

Monsieur GUILLOT Christophe
Monsieur BARBAS Wilfried

Secrétaire de séance : Monsieur DENOMBRET Maxime

Le quorum (plus de la moitié des 13 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2023_26 - DEVIS AMENAGEMENT DU CIMETIERE
2023_27 - POSITIONNEMENT SUR LE PLUI
- ORGANISATION DU 14 JUILLET
- Questions diverses

2023_26 - DEVIS AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il reste actuellement deux cases disponibles au Columbarium situé dans cimetière de Villacerf et il propose de consacrer une partie de celui-ci aux cavurnes pour répondre aux demandes des familles.

Il explique que le cavurne est un petit caveau individuel aménagé en sous-sol et équipé d'une dalle de fermeture en ciment. Chaque cavurne pourra être recouvert d'un monument cinéraire et pourra recevoir d'une à quatre urnes selon sa dimension.

L'aménagement de ce site cinéraire pourrait se faire sur l'espace situé vers le Columbarium actuel et du jardin du souvenir soit deux rangées linéaires permettant l'installation d'une vingtaine de cavurnes au moins de dimensions 0,60 m 0,60 m avec une allée de 0.30 m entre chaque concession. Les emplacements seraient concédés selon les mêmes modalités que les concessions du cimetière, pour une durée de 15 ou 30 ans selon un tarif fixé par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente trois devis, selon détail ci-dessous :

ENTREPRISES	TOTAL H.T.
POMPES FUNEBRES SYLVESTRE	2 167,50
ROBERT FUNERAIRE	4 991,66
FOURQUET FUNERAIRE	4 137,08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ ACCEPTE la création de 7 nouveaux cavurnes au cimetière de VILLACERF, sur l'espace disponible
- ✓ DECIDE d'attribuer la prestation à la Société « POMPES FUNEBRES SYLVESTRE », comme moi-disante.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet d'aménagement de 7 nouveaux cavurnes.

12 voix pour

2023_27 - POSITIONNEMENT SUR LE PLUI

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les modalités d'un projet de PLUI et prise de compétence par Troyes Champagne Métropole.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est un document d'urbanisme intercommunal qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Il permet d'orienter l'aménagement du territoire et de mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...). Il constitue un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel : ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, et aménagements.

Dans un contexte de diminution attendue de l'artificialisation des sols, le PLUI apparaît comme l'outil approprié pour porter ensemble l'enjeu de la sobriété foncière tout en prenant en compte les besoins de développement des différentes communes, quelle que soit leur taille.

Ces dernières années, la question du transfert de compétence en matière de documents d'urbanisme à Troyes Champagne Métropole et de l'adoption à terme d'un document unique ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a donné lieu à de multiples présentations.

Ainsi, les questions de gouvernance autour de l'élaboration de ce document commun qu'est le PLUI (avant et après transfert de compétence) et de l'adoption d'une Charte, de financement des études nécessaires, du coût du suivi de ses mises à jour et de ses effets sur les compétences liées ont été les sujets les plus discutés. Les réponses apportées ont permis de dissiper progressivement les craintes des élus mobilisés sur ces sujets.

Au cours de ces rencontres, **un transfert de compétence volontaire à Troyes Champagne Métropole a été évoqué**, sous réserve d'une large majorité des communes.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de Plan d'Urbanisme Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour et une voix contre :

- D'accepter ce projet de Plan d'Urbanisme Intercommunal,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

11 voix pour

1 voix contre

- ORGANISATION DU 14 JUILLET

Discussion autour de l'organisation du 14 juillet n'amenant pas à un vote de l'assemblée.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h30.

Monsieur DENOMBRET Maxime
Secrétaire de séance

Monsieur POIVEZ Kévin,
Maire

Commune de Villacerf




CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 07/07/2023

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du maire et du ou des secrétaires de séance.

N° des délibérations	Objet des délibérations
2023_26	DEVIS AMENAGEMENT DU CIMETIERE Approuvée
2023_27	POSITIONNEMENT SUR LE PLUI Approuvée

Séance close à 21h30

Monsieur BARBAS Wilfried	absent
Madame BRIGUET-TRUBAT Alexandra	Absente A donné son pouvoir à Monsieur JULMANN Vincent
Monsieur DELANNOY Roland	
Monsieur DENIS Stéphane	Absent A donné son pouvoir à Monsieur PORTA Fabien
Monsieur DENOMBRET Maxime	
Madame FAURE Séverine	
Monsieur FELIX Maxime	
Monsieur GUILLOT Christophe	Absent
Madame IGLESIAS Ludivine	

Monsieur JULMANN Vincent	
Monsieur POIVEZ Kévin	
Monsieur PORTA Fabien	
Monsieur POURCELOT Olivier	

Monsieur DENOMBRET Maxime
Secrétaire de séance

Monsieur Kévin POIVEZ
maire

